



Devoir de résultat et attitude du professionnel garagiste moto

Par FCC69

Bonjour,
Besoin de connaître mes droits vis à vis d'un garagiste qui est intervenu plusieurs fois sur ma moto.

Moto amenée par dépanneur en mars, devis, facture faite en mai et réglé par mes soins
le problème détecté par le pro est changement de la pompe à essence (carbu).

Je connais une nouvelle panne avec les mêmes symptômes après après 400km:
- il commande une seconde pompe à essence et remplacement

Je connais une nouvelle panne avec les mêmes symptômes après 300km, il fait appel à Suzuki qui préconise de
changer les bobines

Vendredi 15 août je récupère ma moto, Le garagiste a changé les bobines et tente de me faire payer cette seconde
facture de 323 EUROS, je refuse sous les conseils de mon service juridique qui précise que la facture est pour eux, il
fallait être très clair lors du diagnostic en mars et la panne n'est pas réglée car tjs présente.

Le garagiste a un devoir de résultats.

Je démarre du garage et retombe en panne avec 20 mètres, j'étais tjs sur le parking du garagiste.
La moto est repartie de suite à l'atelier et là ils changent pour la troisième fois la pompe à essence car défectueuse !!! 3
pompes neuves changées depuis que ma moto est chez eux.

Le patron n'ayant pas aimé d'avoir changé les bobines, sans savoir si la pompe et/ou les bobines sont la ou les causes
de mes pannes, celui ci me dit que si la moto ne tombe plus en panne, il récupérera les bobines neuves et remettra mes
anciennes !!

Quelles sont mes droits, car celui ci a remplacé mes bobines et tente de les récupérer sous prétextes que ce n'était pas
les bobines.

Peux t'il faire ce genre d'action, j'ai l'impression que ma moto sert d'expérience.

Merci pour vos conseils.

Fred

Par FCC69

Précision supplémentaire, le professionnel m'a demandé si il pouvait commander les bobines, je l' ai répondu "oui
merci" via sms.

Je n'ai pas eu de devis, si signé un ordre de réparation.

Cdt